

05.11.92.M.S.
REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTERE DE LA FONCTION
PUBLIQUE ET DES REFORMES
ADMINISTRATIVES

DIRECTION GENERALE DE LA
FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION
DES CARRIERES ADMINISTRATIVES

93-297 du 19 JUIN 1993
SECRET N° /MF/PRA.DGFP.DGPCA.SAV.
12.M.S.

Portant Titularisation et Nomination au
titre de l'année 1991 de Certains Fonc-
tionnaires Stagiaires des cadres de la
catégorie A, hiérarchie I des Services
Administratifs et Financiers - SAF -
(Administration Générale) en tête IMBOULA
NTSOU MOU (Jean).-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT,

(/IBAS :

- (/u la Constitution du 15 Mars 1992 ;
(/u la loi n° 021/89 du 14 Novembre 1989, portant refonte
du statut général de la Fonction Publique ;
(/u le décret n° 62/130/MF du 09 Mai 1962, fixant le régime
des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/426 du 29 Décembre 1962, fixant le
statut commun des cadres de la catégorie A des SAF ;
(/u le décret n° 63/81 du 26 Mars 1969, fixant les conditions
dans lesquelles sont effectués les stages probatoires que doivent
subir les fonctionnaires, stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8 ;
(/u le décret n° 65/170/FP-BE du 25 Juin 1965, réglementant
l'avancement des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974, abrogeant et
remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 05 Juillet 1962,
fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 90/420 du 30 Juin 1990, relatif aux
effets financiers des avancements, des reclassements, des révisions
des situations administratives et des titularisations ;
(/u le décret n° 92/975 du 5 Décembre 1992, portant nomi-
nation du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 92/978 du 25 Décembre 1992, portant nomina-
tion des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 92/979 du 25 Décembre
sation des intérimaires des Membres du Gouvernement ;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958, fixant le règlement
sur la solde des fonctionnaires ;
(/u le Procès-verbal de la Commission Administrative Paritaire
d'avancement réunie à Brazzaville en date du 16 Août 1992.-

SECRET :

.../...

A12

ARTICLE 1er.- Les Administrateurs Stagiaires des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Administratifs et Financiers - SAF - (Administration Générale) dont les noms suivent sont titularisés et nommés aux échelons ci-après ACC = néant.

ADMINISTRATION GENERALE

ADMINISTRATEURS

AU 2° ECHELON, INDICE 890

- IMBOULA-NTSOUMOU (Jean) Pour compter du 02.02.82 MCPME
- ANGOUMA (Daniel) Pour compter du 12.11.86 MCPME
- MAKAYA DJIMBI née TCHIKAMBISSI Pour compter du 28.06.89 D.G.I.

AU 1° ECHELON, INDICE 790

- DAYAN-DANGABOT Pour compter du 01.08.89 MCPME
- MALONGA (Yvon Adolphe) Pour compter du 09.04.89 M.E.N.
- LOUBAKI (Louis) Pour compter du 01.09.91 MTAC
- TCHIBINDA (Nestor) Pour compter du 25.09.91 MJDR

ARTICLE 2.- Le présent décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées et de la solde pour compter du 1er Juillet 1990, sera enregistré et publié au JORC et communiqué partout où besoin sera.-

BRAZZAVILLE, le 19 JUIN 1993

PAR LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

Le Ministre de la Fonction Publique et des Reformes Administratives,

- Jean Prosper KOYO -

- Claude Antoine DA COSTA -

AMPLIATIONS :

- JORC..... 1
- DGFP/DGCA..... 4
- DGB/DGCF..... 3
- BSTAT/DGFP..... 1
- MC/PME..... 1
- D.G.I..... 1
- M.E.N..... 1
- MTAC..... 1
- MJDR..... 1
- INTERESSES..... 7
- DOSSIERS..... 21
- SGG/BC..... 1.-

AD